



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 84520

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la mobilisation de nombreuses associations pour la reconnaissance de l'autisme comme handicap spécifique. La méconnaissance de l'autisme et la confusion entretenue avec d'autres handicaps empêchent de réduire les difficultés cognitives et comportementales des personnes autistes par des stratégies éducatives spécifiques pour favoriser leur épanouissement en milieu ordinaire avec une véritable perspective de vie. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte prendre afin de venir en aide aux personnes affectées par ce handicap et si elle entend désigner l'autisme comme grande cause nationale en 2011.

Texte de la réponse

Il appartient au Premier ministre de définir le thème qu'il souhaite promouvoir au titre de « grande cause nationale 2011 » ou de « campagne d'intérêt général ». Un communiqué de presse, à paraître à l'automne, permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine choisi et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'adresser leur demande d'agrément à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84520

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8059

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10981